

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Service de Garde L'Envolée Inc.	Numéro de permis 2016078	Date d'inspection Le 20 février 2020	
Nom de l'établissement Garderie Les Perroquets		Numéro de téléphone (506) 453-7700	
Adresse 160-A Eco Terra Drive Fredericton NB E3A 9M1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (v) les antécédents médicaux de l'enfant et une copie de son dossier d'immunisation ou une copie d'une exemption. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(b)(v)	25 janv. 2019	05 déc. 2019
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(c)(iv)	25 janv. 2019	05 déc. 2019
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments. Commentaires : La lacune est maintenant conforme. L'armoire où se trouve les médicaments n'était pas barré dans la salle 116 durant l'inspection. Par contre, je (mentor en assurance de la qualité) l'ai barré.	39(2)(b)	20 févr. 2020	20 févr. 2020
47(1) L'exploitant d'un établissement agréé y refuse l'admission de l'enfant dans le cas où n'a pas été fournie une preuve suffisante de l'immunisation qu'exigent la Loi sur la santé publique ou ses règlements. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	47(1)	25 janv. 2019	05 déc. 2019

Commentaires généraux

Les enfants qui n'ont pas été sur la sortie étaient en train de mangé diner (des sandwiches et de la soupe). Ils étaient très intéressés à me dire à propos de leur journée. J'ai appris qu'ils ont fait une course (qu'il y a certaine enfant qu'était vraiment vite, jouer avec des ballons, etc). Les éducatrices encourageaient aux enfants de m'expliquer leur journée, et était vraiment engagé avec les enfants durant ma visite.

Les enfants âgés de trois (3) et quatre (4) ans étaient partis pour une sortie durant le premier parti de

Commentaires généraux

l'inspection. En retournant à la garderie, il y avait plusieurs enfants qu'étaient triste quand leurs parents/tuteurs les à quitter après le spectacle. J'ai observé chaque éducateur/éducatrice prendre du temps pour parler et consoler chaque enfant qu'étaient triste.

Un rappel que lorsque les enfants se trouvent dans l'aire de jeu extérieure ou font une sortie, les membres du personnel ont sous la main des copies des registres de présence, ainsi que les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence.

Si l'aire de jeu d'extérieur où se situe la structure d'escalade (pas clôturer) est utilisé pour les préscolaire a chaque jour, vous aviez besoin d'installer une clôture d'au moins 1.22m de hauteur. Voir règlement 31(6) – Loi sur les services à la petite enfance.

Une rappelle que à compter du 1er juillet 2020,

-Au moins 50% des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre,

-L'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.

original signé par
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 février 2020

Date

original signé par
Joanie Laberge

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 février 2020

Date